

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE

BONNES **PRATIQUES** ⊕ **INDICATEURS** DE RÉUSSITE

PROJET TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

PAYS DE REDON

NOVEMBRE 2015



Ministère
**Culture
Communication**
Direction régionale
des affaires culturelles
Bretagne



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



• ÉDUCATION •

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE

Bonnes pratiques - indicateurs de réussite

*Projet Territorial d'Éducation artistique et culturelle
Pays de Redon*

Préambule

La pratique artistique et l'ouverture culturelle participent à la **formation des jeunes**.

L'expérience artistique, par une approche sensible, permet au jeune de remobiliser la confiance en soi, la capacité à s'aventurer vers ce qui est nouveau, de faire tomber les inhibitions dans l'expression d'une opinion, d'une idée, d'un jugement... Elle est l'endroit de tous les possibles et participe à l'éveil de la conscience à l'environnement proche et au monde qui nous entoure ...

Proposer aux lycéennes et lycéens de rencontrer des artistes, dans le contexte d'une création, c'est chercher à les confronter à un regard différent, à une autre manière d'être au monde. C'est contribuer à forger pour chaque jeune une approche critique, par le questionnement artistique. C'est, de manière complémentaire aux enseignements reçus dans le cadre scolaire, favoriser le discernement, et l'émancipation en tant qu'individu et futur citoyen.

Enfin, la résidence d'artistes doit s'inscrire dans **une dynamique de territoire** facilitant la rencontre entre acteurs éducatifs, acteurs culturels et familles et contribuant à renforcer le lien social.

*L'enfant par sa spontanéité, par son bon sens, par son intelligence, par l'attachement qu'il porte aux personnages que nous lui proposons d'explorer, nourrit notre travail. Il y amène beaucoup de vie, nous permettant de ré-alimenter le désir de créer. Les enfants ont modifié notre œuvre de par leur présence, comme nous avons pu constater qu'en notre présence et avec les encouragements de leurs professeurs à se lancer dans cette aventure, les visages s'ouvraient, les langues se déliaient, les corps se dénouaient, leur attention progressait, leur expression s'enrichissait. **

Anna Nozière, auteur/metteur en scène à l'EREA de Redon

Ce document a été réalisé par le Conseil régional de Bretagne (Directions Formation-SPRED et Culture), l'Académie de Rennes (D.A.A.C.) et le Ministère de la Culture - D.R.A.C. Bretagne grâce aux contributions des six lycées et du Canal, Théâtre du Pays de Redon, scène conventionnée pour le théâtre, à l'issue des résidences d'artistes réalisées dans ces établissements entre les années scolaires 2010/11 et 2014/15.

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).

1. LA RÉSIDENCE D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE - DÉFINITION ET OBJECTIFS

Circulaire n° 2010-032 du 5-3-2010 parue au Bulletin officiel n° 10 du 11 mars 2010

« La résidence s'organise autour d'une création sur un territoire pendant une durée de plusieurs semaines. Elle s'inscrit dans la diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture, et peut prendre trois formes, définies dans la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication n° 2006-01 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences :

- La **résidence de création ou d'expérimentation**, qui développe une activité propre de conception d'une œuvre et des actions de rencontre avec le public de façon à présenter les éléments du processus de création tout au long de l'élaboration de l'œuvre. Sa durée est variable, de plusieurs semaines à plusieurs mois, et elle n'aboutit pas nécessairement à un spectacle, une exposition ou une publication.

- La **résidence de diffusion territoriale**, qui s'inscrit en priorité dans une stratégie de développement local, selon deux axes : diffusion large et diversifiée de la production des artistes et actions de sensibilisation.

- La **résidence association**, qui correspond à une présence artistique dans un établissement culturel, sur une durée de deux à trois ans. Elle a une triple mission de création, de diffusion et de sensibilisation.

Une école, un collège ou un lycée peut accueillir des artistes en résidence. Cette modalité particulière est appelée « **résidence en établissement scolaire** ».

La résidence met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. »

En Bretagne, les partenaires de l'éducation artistique et culturelle - Etat (Education, Culture, Agriculture et Cohésion sociale) et collectivités territoriales (Région, Départements, Communes) siégeant au comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle privilégient ce dispositif de "résidence d'artistes en milieu scolaire".

Pour la Région, il répond en effet aux objectifs de Karta pour ce qui relève de l'éducation artistique des lycéennes et lycéens et de la **charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne**.

Il contribue à la construction du "**Parcours d'éducation artistique et culturelle**" des jeunes tel que défini par la circulaire du 3 mai 2013 des Ministères de l'Education nationale et de la Culture.

La résidence d'artistes en milieu scolaire a pour objectifs de :

- **Permettre à l'artiste** de développer un **processus de création dans un lieu spécifique**, ici le milieu scolaire. Une structure culturelle, à laquelle il adosse son intervention, lui apporte un soutien financier et matériel ainsi qu'une médiation indispensable avec l'établissement scolaire.
- **Permettre aux jeunes** de découvrir la démarche de création, d'expérimenter une démarche artistique, de rencontrer au plus près l'artiste et son œuvre et de se familiariser avec une structure culturelle.
- **Permettre à l'équipe enseignante** de rencontrer un artiste et sa création, d'échanger avec lui, de s'ouvrir à un autre univers ; de poser un autre regard sur le monde et sur les élèves.
- **Permettre un lien avec les familles, le territoire** grâce au projet de création et de diffusion de l'œuvre via la structure culturelle. La résidence peut fédérer des acteurs d'un territoire sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).

La résidence est donc le **point de convergence de plusieurs projets** :

- projet de création d'un artiste ou d'une équipe artistique ;
- projet éducatif d'une structure culturelle ;
- projet d'école ou d'établissement (volet artistique et culturel) ;
- projet de développement culturel d'une collectivité territoriale.

2. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION EN MILIEU SCOLAIRE

Une envie partagée entre les directions de l'établissement scolaire et de l'équipement culturel

- Consacrer du temps au dialogue entre structure culturelle et établissement scolaire (chef d'établissement et équipe éducative) pour un projet réellement partagé. Privilégier les partenariats entre structures qui ont déjà coopéré par le passé, développé des habitudes de travail en commun.
- Définir clairement les rôles de chacun : la direction de l'établissement d'enseignement joue un rôle de facilitateur auprès de toute la communauté éducative, l'équipement culturel intègre la résidence à sa programmation de saison, en porte l'organisation et assure la médiation auprès des artistes et de l'équipe éducative.

Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble de la communauté éducative

- Instituer un groupe de suivi associant l'ensemble des parties prenantes du projet et le réunir a minima en amont puis en aval de la résidence, qui doit chercher à rayonner sur l'ensemble de l'établissement comme sur le territoire alentour.
- S'appuyer sur le volet d'éducation artistique et culturelle du projet d'établissement.
- Organiser un temps de rencontre avec l'artiste associant la communauté éducative en amont de la résidence.
- Rendre visible la résidence au sein de l'établissement.

*Ils ont aussi pu « désacraliser » la création artistique, et ont pris conscience de la somme de travail et d'investissement personnel que pouvait représenter un tel projet.**

Julie Fouqué, enseignante de lettres, lycée Beaumont à Redon

Porter une grande attention au choix et aux conditions d'accueil et de travail des artistes en résidence

- La capacité et la motivation de l'artiste à s'intégrer dans ce projet sont cruciales. Il est choisi par la structure culturelle partenaire dans cette perspective.
- L'artiste est, pendant sa résidence, en création, ce qui nécessite des temps et des espaces dédiés au sein de l'établissement scolaire.
- Un équilibre doit être défini entre temps de création et de transmission : des ateliers de pratique artistique, des rencontres, des lectures seront organisés avec différentes classes, en présence des enseignants référents. Il est aussi important d'identifier des temps d'ouverture de la résidence avec l'artiste pour confronter l'élève au processus de création.

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).

Une relation centrale : artistes et enseignants

- Une bonne connaissance préalable par les enseignants du travail et de la démarche artistique de l'artiste, et, a minima, des rencontres préalables entre l'artiste et les équipes avant l'entrée en résidence (visites, présentation du projet ...), sont nécessaires.
- La capacité des enseignants à s'emparer d'un projet artistique, à analyser les propositions, à privilégier le réalisable, est essentielle.
- La structure culturelle, en charge de la médiation, évitera les confusions : l'artiste n'a pas une fonction d'enseignant, l'enseignant n'a pas de fonction artistique.

Des précautions méthodologiques

- Définir un calendrier de travail bien en amont du début de la résidence (par ex, en mai, premières rencontres pour un démarrage effectif pendant le 4^{ème} trimestre civil)
- Prévoir une durée significative de résidence, qu'elle soit discontinue ou concentrée dans le temps.

3. LES ACTEURS / QUELS RÔLES, QUELLES IMPLICATIONS ?

3.1. L'établissement d'enseignement et la structure culturelle

L'établissement scolaire veille à :

- Impliquer le maximum de professeurs de toutes disciplines autour d'une gouvernance dynamisante.
- Fédérer autour de la résidence d'artiste qui doit être un temps fort pour tous, faire date dans le vécu de l'établissement (Conseil d'Administration, Conseil pédagogique + Pré rentrée).
- Concevoir en amont les niveaux d'implication des classes (directement / indirectement concernées) en visant à envisager des temps / des modalités qui favorisent une exposition la plus large possible.
- Favoriser les échanges enseignants / artistes pour une symbiose des volets artistiques et pédagogiques du projet.
- Faire du choix du / des niveaux / le choix des élèves une réflexion commune.
- Informer les parents. C'est un moment important pour faciliter le lien avec les familles.
- Veiller à l'implication du conseil de vie lycéenne.
- Impliquer le CDI ; anticiper / suivre les besoins en documentation - Faire du CDI un lieu qui suit au fil de l'eau les essais / manifestations / modules.
- Favoriser le bon fonctionnement sur les aspects « logistique » :
 - ◆ le lieu d'accueil adéquat : attention à la porte grinçante..., choix d'un lieu central dans l'établissement (passage régulier) ;
 - ◆ restauration scolaire avec artistes-profs-élèves ;
 - ◆ ouverture de la salle des enseignants... ;
 - ◆ accueil-signalétique de la résidence ;
 - ◆ notion de temps fort à créer.
- Permettre le lien avec la compagnie artistique en amont – jour de pré-rentrée.

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).

La structure culturelle s'engage à :

- Piloter la cohésion artistique entre la programmation de la structure artistique / ses priorités artistiques et le choix des résidents ;
- Dialoguer avec les artistes ;
- Être garante de la qualité du travail de l'artiste et de sa capacité à intégrer un dispositif éducatif ;
- Assumer la médiation culturelle ; le choix relève d'un équilibre entre le projet culturel local / l'artiste / l'établissement et les élèves concernés ;
- Veiller à la prise en compte de l'enjeu de la transmission dans la démarche de l'artiste, et à sa capacité personnelle à faire adhérer les jeunes à son projet ;
- S'assurer d'une bonne appréhension du public scolaire – en particulier dans le cas des classes spécifiques (EREA, ULIS, lycée professionnel...).

On a pu voir pendant le spectacle, les choix qu'ils avaient faits suite à nos commentaires pendant les répétitions. Les artistes ont tenu compte des idées des jeunes et les ont appliquées au spectacle. Ça nous a rendus fiers.

Cette expérience était une occasion unique de voir l'évolution d'un spectacle entre le moment de création et le jour du spectacle. Cela permet de se rendre compte du travail nécessaire en amont : comprendre tout ce qu'impliquent les préparatifs, percevoir les différentes étapes de la construction du rôle d'un personnage, repérer les difficultés et les contraintes que cela entraîne.

*Cette action nous a permis d'aller voir des spectacles que nous ne penserions pas forcément aller voir.**

Élèves de seconde et première du lycée Beaumont à Redon

3.2. Artistes et enseignants veillent à installer un véritable travail partenarial

Du côté des artistes, la résidence :

- Repose sur :
 - ◆ une volonté réfléchie de travailler avec un public de jeunes scolaires ;
 - ◆ une intervention en début d'année ; se présenter, exister aux yeux de la communauté scolaire dans sa dimension artistique et dans son projet éducatif de résident. Mettre aussi un encart dans l'ENT établissement ;
 - ◆ une envie de transmettre, de partager et non sur une compétence éducative de l'artiste.
- Représente une interface entre son propre projet et une implication en milieu scolaire.
- Génère un rejaillissement du travail en résidence sur le projet personnel.

Cette interaction semble un critère de réussite remarquable.

- Concilie l'action de l'artiste en résidence et le travail sur son projet personnel (disponibilité/ organisation des temps de travail : une bonne planification entre résidence et la production artistique propre).

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).

Du côté des enseignants, la résidence nécessite :

- Une réflexion en amont : comment le professeur fait le lien avec la discipline ... ou pas
 - L'organisation éventuelle d'ateliers de pratiques pour adultes.
- NB : les professeurs liés étroitement à la résidence ne sont pas nécessairement ceux des ateliers de pratique artistique.
- D'associer le travail en groupe restreint et des modules ouverts adjacents pour sensibiliser l'ensemble de la communauté.
 - De mettre en œuvre des ateliers "professeurs" et des ateliers de pratique "élèves". Qu'il s'agisse des élèves directement ou indirectement impliqués, toute action passive ou active mérite une préparation, un échange ultérieur... (cf page ENT à alimenter / porte-folio classe ou élèves...).
 - Des temps de préparation et d'échanges entre les enseignants concernés par des modules ouverts (ex. assister à une répétition) contribuent à créer la synergie souhaitée autour de la résidence d'artiste.

3.3. Les lycéens

Le degré d'implication des lycéens dépend à la fois du projet mis en œuvre et du temps dans le déroulement du projet.

- En amont de la résidence : parcours du spectateur, ateliers.
- Pendant la résidence : spectateurs (répétition, travail de création) et acteurs (ateliers, activités professionnelles).
- En aval de la résidence : atelier, prolongement du travail antérieur.
- Si possible, découvrir la création finalisée.

Suivant les territoires, les établissements, les élèves, les artistes, la résidence d'artistes doit toujours se réinventer.

Ils ont été acteurs du processus de création. Ils en ont fait pleinement partie puisque artistes et élèves ont entrepris ensemble, pendant des séances spécifiques de travail, une démarche de retranscription du processus créatif par le biais d'échanges, de questionnements, d'essais techniques. Ce travail est poursuivi en classe. Une résidence, c'est également pouvoir discuter librement avec les artistes qui sont dès lors accessibles, dans les couloirs, dans la cour, lors des repas ... échanger des regards, des sourires...

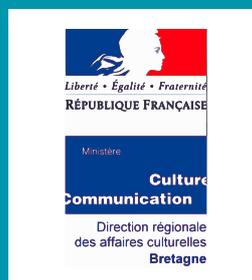
*Et puis, les artistes reviennent quelques mois plus tard présenter leur travail, le résultat du travail élaboré pendant la résidence. Un grand bonheur. Beaucoup d'émotion pour tous.**

Florence Boccarossa, enseignante à l'EREA à Redon

* Les extraits proviennent de jeunes, d'artistes et d'enseignants impliqués à travers deux résidences en milieu scolaire sur le territoire du pays de Redon (résidence de création en octobre 2014 avec Jean-Baptiste André, circassien/comédien/danseur et représentations en mars 2015 et résidence de création à l'EREA de Redon en octobre 2013 avec Anna Nozière, auteur/metteur en scène et représentation en mars 2014).



Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
Académie de Rennes
Tél. : 02 23 21 74 10
ce.daac@ac-rennes.fr
<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr>
« rubrique Arts, science et culture »



Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac
6, rue du Chapitre
CS24405
35044 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 29 67 67
<http://www.bretagne.culture.gouv.fr>



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101
35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10
twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101
35 711 Roazhon cedex 7
Pgz: 02 99 27 10 10
twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh